

Circuit des Hubins-Archambaud



Randonnée n°2159595

Une randonnée proposée par Laleveille

Une randonnée créée et balisée par [l'association des Randonneurs du Pays de Matha](#). Ce circuit de 7km chemine dans la campagne et le vignoble au Sud de la petite ville de Matha.

Durée :	1h50	Difficulté :	Facile
Distance :	6.41km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	7m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	7m	Commune :	Matha (17160)
Point haut :	37m		
Point bas :	27m		

Description

Départ du Du parking de l'Église Saint-Hérie à Matha.

(D/A) Du parking, traverser la Rue de Saint-Hérie pour s'engager dans la petite Rue de la Pépinière. Cette ruelle se transforme rapidement en large chemin calcaire. Arriver à la station d'épuration, continuer sur la route à droite.

(1) Lorsque l'on rejoint la D131, prendre à gauche. Cheminer **avec prudence** le long de cette route (présence d'un trottoir d'un seul côté) sur environ 100m. S'engager sur le premier chemin calcaire à droite et le suivre jusqu'au hameau Les Hubins.

(2) Traverser le hameau et à la sortie, quitter la route pour emprunter, en face, le chemin bordé d'arbres. Passer sous une ligne électrique et déboucher à un carrefour.

(3) Au carrefour de chemins blancs, prendre à gauche. Repasser sous la ligne électrique et au carrefour suivant, tourner à droite pour rejoindre de nouveau la D131.

(4) Traverser la route et poursuivre sur une petite route jusqu'au hameau d'Archambaud.

(5) Traverser ce hameau, enjamber la rivière l'Antenne et au carrefour de routes suivant, prendre à gauche pour suivre la Rue du Moulin.

(6) À la patte d'oie, continuer sur la Rue du Moulin jusqu'à rejoindre le bourg de Matha.

(7) Cette rue débouche sur la grande Rue de Saint-Hérie, prendre à gauche et arriver au parking de l'église **(D/A)**.

Informations pratiques

Ce circuit ne comporte aucune difficulté. Les chemins communaux sont larges et bien entretenus. Le parcours est entièrement balisé, suivre le balisage de couleur Bleue.

Variante :

(6) Je propose une variante personnelle au tracé initial, afin d'éviter au maximum de marcher sur la route. Cet itinéraire *bis* est ombragé et calme.

Emprunter le premier chemin calcaire qui se présente à droite. Environ 200m plus loin, prendre le chemin de gauche. Au prochain carrefour dans les bois, prendre à gauche puis tout de suite à droite, continuer sur le chemin calcaire. S'engager dans le chemin à gauche qui suit (avant de se retrouver au milieu des maisons) pour rejoindre la Rue du Moulin.

Reprendre le tracé initial en tournant à droite sur la route.

Points de passages

D/A Parking de l'Église de Saint-Hérie
N 45.860571° / O 0.323023° - alt. 34m - km 0

1 D131
N 45.857059° / O 0.328906° - alt. 34m - km 0.78

2 Hameau les Hubins
N 45.853733° / O 0.339887° - alt. 33m - km 1.87

3 Carrefour de chemins blancs
N 45.84696° / O 0.342389° - alt. 29m - km 2.8

4 Traverser de la D131
N 45.847035° / O 0.334044° - alt. 28m - km 3.56

5 Hameau d'Archambaud
N 45.843845° / O 0.330411° - alt. 29m - km 4.06

6 Rue du Moulin
N 45.843585° / O 0.328034° - alt. 28m - km 4.37

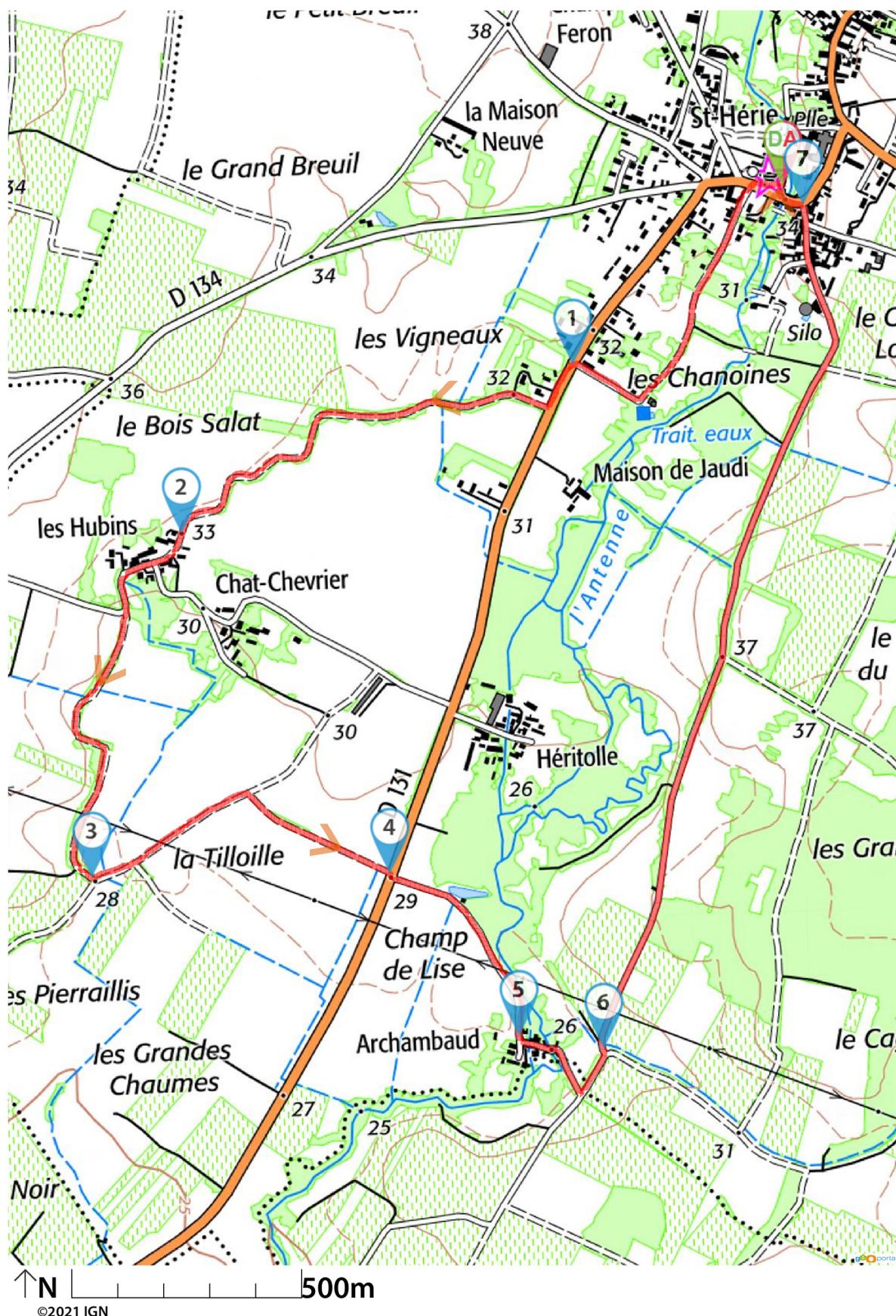
7 Rue de Saint-Hérie
N 45.8602° / O 0.322444° - alt. 35m - km 6.33

D/A Parking de l'Église de Saint-Hérie
N 45.860548° / O 0.323088° - alt. 34m - km 6.4

Partie commune entre (2) et (3) avec la randonnée "Étang de Courcerac", il est donc possible de suivre ce parcours en plus pour une randonnée totalisant environ 12km.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-hubins-archambaud/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.